

CONFÉRENCES AQUINAS SUR LA CITOYENNETÉ RESPONSABLE

2^E SÉRIE DE CONFÉRENCES: LES LIMITES ÉTHIQUES AUX ACTIONS SOCIALES

Denis Szabo

Lorsque, en 1984, la Fondation Aquinas de New York fit un don à la Société internationale de criminologie et en confia l'administration à l'Université de Montréal, elle avait déjà à son crédit le financement de nombreuses activités philanthropiques touchant le domaine de la santé mentale et de la justice pénale. Pour cette donation particulière, la Fondation désignait l'étude de la "*citoyenneté responsable*" comme objectif à poursuivre. C'est au R.P. Noël Mailloux, o.p., professeur à l'Université de Montréal et fiduciaire de la Fondation, que l'on devait l'initiative de ce don.

On ne peut ne pas relever la remarquable intuition des donateurs lorsque, au début des années 1980, ils proposèrent les concepts jumelés de "*citoyenneté*" et de "*responsabilité*" à l'attention des criminologues. Il n'est pas inutile de se rappeler l'esprit, le *Zeitgeist* de l'époque. La polémique faisait rage dans les sciences humaines, l'accent de bien des protagonistes relevait plus des guerres de religions que de sereins débats académiques. On peut considérer ces conflits comme l'héritage de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. En fait, les frontières s'assouplissent, les thèses évoluent. Les réseaux rapprochent des familles d'esprit, des sensibilités, et surtout des générations, surplombant des conflits manichéens de plus en plus considérés comme étant de l'héritage du passé.

Parmi les notions discréditées, destinées aux poubelles de l'histoire, figuraient en bonne place le "*citoyen*", concept qui, à l'instar du "*civisme*", étaient vidées de leur sens car elles faisaient référence à une réalité sociale, à un système normatif profondément bouleversé, voir disparu. L'approche "*critique*" récusait ces concepts, inutiles et inutilisables dans un contexte "*postmoderne*".

De nouveaux contenus se précisent au fur et à mesure que les sociétés changent. D'homogènes, elles tendent vers l'hétérogénéité : ethnique, culturelle (religieuse et morale). Toutes subissent l'impact des révolutions technologiques qui se succèdent rapidement à partir de la fin du XIX^{ème} siècle.

Articulé dans un contexte historique post-nietzschéen et heideggerien, ce paradigme devait devenir le cadre de référence "obligé" de la philosophie et des sciences humaines du dernier tiers du XX^{ème} siècle. Malgré son avenir incertain, le paradigme "post-moderne" continue à dominer les débats théoriques dans les sciences philosophiques et humaines.

Il paraît certain que le débat suscité continuera à être un des thèmes centraux des débats théoriques (épistémologiques et historiques) de la première moitié du XXI^{ème} siècle.

On se souviendra aussi de l'héritage empoisonné du XIX^{ème} siècle qui opposait la liberté à la responsabilité, modernistes aux traditionalistes, classiques aux réformistes. L'histoire des idées du XIX^{ème} siècle est une suite de confrontations entre les deux camps. Le déterminisme philosophique mettait en cause la liberté. Celle-ci semblait incompatible avec les explications déterministes des scientifiques.

Tout au long du XX^{ème} siècle, on chercha des réponses, on affina les arguments, pour ou contre. Parfois, on le fit dans le feu et dans le sang, comme c'est le cas si souvent dans l'histoire lorsque les fondements de la vie et des valeurs fondatrices de la civilisation constituent l'enjeu. Les grands conflits mondiaux, les guerres civiles européennes comme les appelées Raymond Aron, la réaction brutale des philosophes et des penseurs nationalistes, fascistes, socialistes et communistes, sont autant d'indices d'une recherche de voies de sortie pour ceux qui cherchent une société basée sur le respect et les droits de l'homme. Ces sociétés devaient à jamais juguler les passions meurtrières dont les deux guerres mondiales, sans oublier les guerres coloniales, furent des exemples effrayants, repoussants et propres à être éliminés

Le XXI^{ème} siècle devrait retrouver un certain équilibre, sinon de sérénité. Et c'est sans doute autour du concept de "*citoyenneté*" et de "*responsabilité*" qu'en partie du moins s'articulera la nouvelle synthèse.

Très sommairement, le concept de **citoyenneté** est le siège des droits subjectifs liés à la personne et marqués au coin, dans une certaine mesure, par les Droits de l'homme. Le droit public y recourt et lui donne de nombreux attributs. On lui prête aussi de nombreuses fonctions et c'est sur les citoyens que l'État décharge, de plus en plus, les responsabilités de gestion de la chose publique. Le "*citoyen responsable*" devient ainsi le contrepoids, le contre-pouvoir de la puissance envahissante de l'État. "*Le pouvoir arrête le pouvoir*", nous enseigne Montesquieu, secondé en cela par Tocqueville: c'est au citoyen que revient l'honneur et la charge de faire face à l'État. L'individu n'est pas un atome sans direction; l'individu est la personne responsable reliée par des réseaux de solidarité multiples à l'ensemble sociétal.

La citoyenneté tolère, dans une large mesure, les «déviances», les incivilités, voire des criminalités. Elle ne renonce toutefois pas à la peine, à la sanction, à la rétribution qui doit la frapper. L'héritage chrétien a légué le « pardon» auquel le repentir a droit. Mais point à l'oubli, à la négation du crime. Celui-ci ne doit jamais être considéré comme s'il n'avait jamais eu lieu (A. Kolnai). « *Je vous pardonne; mais je n'oublie pas!*»

Elle doit par conséquent être encadrée entre des limites sévères interdisant les "exclusions", sanctionnant les "déviances" (aboutissant parfois au crime) et les dérapages totalitaires ou autoritaires. Certains mouvements populaires et démocratiques comme le "communautarisme" par exemple peuvent facilement dévier vers la justification d'exclusions.

La citoyenneté, concept central de la démocratie des états modernes du XXI^{ème} siècle, est censée garantir les droits et libertés de chacun. Elle incorpore les droits de tous: accusés, victimes, condamnés.

Le "courage civique" est inégalement distribué dans la citoyenneté; l'observateur le constate quotidiennement. C'est pourtant lui qui exerce, garantit que la responsabilité soit véritablement assumée. Le "courage civique" n'est pas donné naturellement ou exclusivement, ni par la naissance, ni par l'éducation, ni par l'hérédité. Il se retrouve chez les citoyens de haute et de basse extraction, chez les athlétiques comme chez les chétifs, chez les riches comme chez les pauvres.

Le "courage civique", la force de caractère, socle de la liberté, est fondé sur le courage des convictions acquises par l'éducation, par l'exemple des aînés, celui des pairs et, bien souvent, par la foi religieuse.

En fin de compte, on doit être prêt à offrir sa vie pour défendre ses convictions et ses libertés. Sa valeur, la garantie ultime de la responsabilité assumée, dépend des sacrifices suprêmes

consentis par ceux qui en sont les gardiens. Les Talibans, les kamikazes de toutes origines constituent la perversion du courage civique, exemples éducatifs indispensables par ailleurs.

Dans une démocratie, cet honneur revient à tous. Son affaiblissement mine les fondements des vertus civiques. Si l'esprit de sacrifice, à l'instar de l'esprit de solidarité à l'égard des concitoyens, apparaît faiblissant, de graves dangers menacent la cohésion morale et sociale des régimes politiques démocratiques.

La **responsabilité**, source de la liberté de l'homme, lui confère sa dignité. La défaite des régimes totalitaires, de droite comme de gauche, constitue la démonstration de l'action de certains citoyens assumant leurs responsabilités, au sacrifice de leur vie. Sur les ruines physiques et morales des fanatismes, du terrorisme individuel du XIX^{ème} siècles, des terrorismes collectifs sanctionnés par les États du XX^{ème} siècle, doit être construit le Droit qui assure à l'individu sa sécurité, sa dignité et son bien-être. Le premier de ces documents fut la Charte fondatrice des Nations-Unies à San Francisco. Sa lecture, encore aujourd'hui, rappelle plus les grandes utopies que la réalité du monde actuel.

Pourtant, la réflexion sur la liberté, la responsabilité et la citoyenneté constitue un des grands chantiers auxquels nous sommes invités à œuvrer, malgré tous les obstacles qui paralysent l'action, sinon la réflexion.

Du rapprochement de ces deux notions, "*citoyenneté*" et "*responsabilité*", jaillit une réflexion sur les philosophies contemporaines, sociales, juridiques et politiques. Ces philosophies inspirent et cadrent des pratiques sociales et judiciaires dont la criminologie constitue une catégorie spéciale et incontournable.

Ces deux concepts, tout en étant fondamentalement identiques dans la tradition gréco-romaine et judéo-chrétienne de notre civilisation occidentale, prennent cependant une coloration distincte dans le contexte de cultures particulières dont la configuration générale constitue l'Occident. C'est ainsi que la première série des conférences Aquinas commencèrent leur pérégrination à Washington D.C. où l'Institut de philosophie de l'Université catholique a accueilli, le 8 octobre 1985, Michel Novak, "resident scholar" à l'American Enterprise Institute. A. Reiss et G. Canepa prononcèrent des commentaries.

À Rome en 1987, à l'Angelicum, c'est le philosophe du droit et constitutionnaliste Lombardi-Vallauri, des facultés de droit de Florence et de Milan, qui fut le conférencier de la II^e conférence. F. Boulan et R.P. Carrier furent les commentateurs.

À Aix-en-Provence, en 1989, c'est l'épistémologue Atias, de la Faculté de droit et des sciences politiques, qui parla dans l'antique cathédrale de St Maximin. MM. Boulan et Gassin, de même que Madame Rassat, prononcèrent des commentaires.

À Cambridge, au Royaume-Uni, en 1994, ce fut B. Williams, ancien "Master" du King's College et actuellement aux universités d'Oxford et de Berkeley, qui prononça la IV^e conférence. H. Kerner et D. Szabo ont préparé les commentaires.

En 1996, à Salamanque, c'est le Recteur magnifique, Ignacio Berdugo Gomez de la Torre, titulaire de la chaire de droit pénal, et Cascajo Castro, constitutionnaliste éminent, qui traitèrent du sujet. Ils l'abordèrent dans la tradition de l'École de Salamanque, illustrée par le Frère Luis de Léon, le philosophe Unamuno et des générations de savants qui, depuis 1218, enseignèrent dans la plus ancienne des universités espagnoles. Les commentaires furent quant à eux prononcés par MM. H.J. Kerner (Tübingen), R. Ottenhof (Nantes), Hurtado Pozo (Fribourg).

En 1997, à Tübingen, c'est le philosophe Hoffe, anciennement de Fribourg en Suisse, qui prononça une conférence sur le thème de la relation du droit pénal avec des États multi-culturels. Les commentaires furent prononcés par MM. D. Rössner (Göttingen), J. Kersten (Constance), W. Hassemer (Karlsruhe).

En 1998, à l'Université de Sienne, le conférencier fut le Professeur Giovanni Berlinguer de Rome, spécialiste de la santé publique et des problèmes de politique et morale sociales qui la fondent. MM. M. Barni (Sienne), S. Brochu (Montréal), J.-M. Elchardus (Lyon), C. Louit (Aix-Marseille), M. Pavarini (Bologne) et G.B. Traverso (Sienne) prirent la parole. La doctrine et la pratique de la politique de santé publique furent l'objet des débats.

En 1999, accueilli par l'Université de Budapest, Monsieur Andras Szabo, Juge à la Cour Constitutionnelle et membre de l'Académie des Sciences de Hongrie, aborda l'analyse critique du bouleversement révolutionnaire qu'engendrait la nouvelle Constitution promulguée en 1989. Les auteurs en sont: le dernier gouvernement, encore nominalement communiste, et l'opposition, regroupant les partis, les mouvements, les représentants de la société civile - non communiste -. Il s'agissait donc d'une constitution démocratique, établissant un État de droit libéral, sur une base de consensus politique. Les commentaires de MM. J. Zlinszky (Budapest), M. Barni (Sienne), J.-L. Baudouin (Montréal) et R. Ottenhof (Nantes) ont permis la mise en perspective comparatiste des thèses développées par le conférencier.

En 2002, à Toronto au Canada, Mark Kingwell accueillait la 9^{ème} Conférence Aquinas sur le thème « Coercion and Citizenship: the role of the State in Compelling Treatment for Addiction, Mental Health and Social Problems.

En 2003, axée sur le thème "Punishment, Restorative Justice and the Morality of Law", la Conférence se rendait à Leuven en Belgique. Les thèses ont été développées sous la férule du Prof. Tony Peters.

Deux ans plus tard, en 2005, Aquinas retournait en Italie, à Bologne plus précisément. Le Prof. Stefano Canestrati accueillait l'événement dont les discussions se concentrèrent sur le domaine « Victimes, criminels et défense sociale ».

Enfin, en 2006, le Prof. Hurtado Pozo accueillait la Conférence Aquinas à l'Université humaniste de Fribourg en Suisse. Les thèses des auteurs constituent ont permis la réalisation de cet ouvrage qui se veut la base de recherches solides et d'incitations nouvelles dans l'interaction entre le droit pénal, le concept de citoyenneté et les droits humains.

En conclusion, le citoyen responsable dans la diversité des traditions culturelles de l'Occident: thème dominant de la première série des conférences Aquinas.

De l'enchevêtrement de ces traditions naît une culture qui se nourrit aux mêmes sources mais auxquelles les vicissitudes de l'histoire ont prêté des profils, des aspérités, des accents divers. Les criminologues, les pénalistes, les juristes et les philosophes s'en inspirent. Les conférences Aquinas s'expriment ainsi à travers de grandes variantes de la culture unique d'Occident: la nord-américaine, la britannique, l'allemande, la latine - italienne, française et espagnole-. Le droit romain et la civilisation judéo-chrétienne en assurent les dénominateurs communs. Les sociétés et les cultures, façonnées par l'histoire, prêtent des particularismes riches et nombreux aux expressions philosophiques et juridiques. Les variations laissent leurs empreintes sur les thèmes communs que constituent la "*citoyenneté*" et la "*responsabilité*". Chacun de ces conférenciers illustre ce qui nous lie - c'est l'essentiel - et ce qui nous distingue, sans nous séparer - c'est l'accessoire -.

La deuxième série de conférences Aquinas s'intéresse aux limites éthiques des actions sociales et des politiques publiques. En effet, l'émergence d'une logique de régulation sociale

entraîne dans son sillon une série d'actions visant la gestion des risques. Ces actions mises en place pour le bien-être de la collectivité ne sont pas nécessairement dépourvues d'effets pervers et de dangers.

Nous allons par la suite : A) définir la question de fond; B) ensuite, nous indiquerons, à titre d'exemple, une série de thèmes illustrant notre démarche; C) les faits et les normes : bref rappel d'une distinction problématique; D) les objectifs recherchés; E) conclusion provisoire, mode d'organisation, publications; F) lieux et collaborations envisagés.

1. Questions de fond

- Les lois doivent-elles suivre les mœurs ou les mœurs doivent-elles se plier au droit?
- La vérité axiologique (non négociable) et la vérité instrumentale (compromis quotidiens)? (Weber)
- Y a-t-il un fondement des valeurs transcendant la culture? Quid sur l'équivalence épistémologique et morale des diverses cultures et pratiques sociales qu'elles induisent? Peut-on les préciser :
 1. Raison, équité, justice;
 2. Respect de la vie, de la propriété;
 3. Respect de la dignité et de l'honneur, de la solidarité entre humains;
 4. Justifications des réponses basées sur: la religion, la raison, la volonté libre, etc.;
 5. Y a-t-il équivalence entre cultures, réservant les réponses opposées à celles-ci?

Peut-on évaluer les bases empiriques de ces pratiques et leur impact sur le concept de la citoyenneté - forcément en décalage par rapport à ces nouvelles conduites -, ainsi que sur la responsabilité qu'elle peut ou doit assumer dans ce nouveau contexte socio-politique? Peut-on chercher des éléments d'un nouveau contrat social? Peut-on viser à l'universalité ou doit-on demeurer entre les limites tracées par les civilisations gréco-romaine et judéo-chrétienne?

L'objectif est de rechercher les éléments de réponses aux questions de fond afin de permettre d'articuler les théories lors des débats. On recherchera toujours l'équilibre entre la liberté d'une part et la responsabilité d'autre part. C'est en effet au sein du concept de citoyenneté que se résout l'apparence de contradiction.

On peut s'interroger sur la nature même des paramètres définissant les frontières ou les limites de tolérance. Les débats sur les suicides médicalement assistés en soulignent l'actualité. Peut-on réduire des cas d'espèces à des paramètres qui, par nature, ont vocation de généralités? Devrait-on chercher d'autres points d'Archimède qui renverseraient radicalement la problématique? Est-ce possible? Est-ce souhaitable?

2. Thèmes illustrant notre démarche

Voici quelques sujets à titre d'exemple :

- les limites des pressions que le système de justice exerce sur les toxicomanes pour qu'ils acceptent de se plier aux exigences du traitement;

- les limites des prédictions actuarielles de la dangerosité, et la redéfinition de la sanction, de la peine; la justice restaurative;
- le paternalisme des programmes sociaux; effectivement, la liberté de choix des genres de vie peut inclure l'usage modéré des drogues, de pratiques sexuelles, de relations sociales diverses. Les solutions alternatives de genres de vie acquièrent une mesure de tolérance;
- les limites dans le choix des partenaires sexuels: âge, sexe, pratiques diverses;
- le mariage : transformation, voire suppression, du contrat matrimonial; les enfants dits « naturels »; le rôle changeant de la famille dans l'ordre social;
- la sécurité pharmaceutique: drogue, sexe?
- l'intégrité physique et mentale: la pédophilie; le droit des enfants;
- la sécurité publique: guerre des motards, présence des groupes armés, du crime organisé dans les limites de la cité; les limites de la privatisation des fonctions régaliennes (police, prisons, justice, détention, prévention);
- la dignité des "victimes": volontariat ou contrainte dans la pratique de la prostitution;
- le corps humain est-il une marchandise? Le commerce des organes et des corps;
- les limites de la solidarité intra-ethnique: les migrations internationales;
- redéfinition de la peine, justification de la punition;
- inégalités socio-économiques et la question de la répartition des ressources;
- accès des étrangers, des immigrants à la plénitude de la citoyenneté;
- quel avenir pour le Tribunal Pénal International? Y a-t-il une ouverture nouvelle et universelle pour consacrer un droit de la citoyenneté responsable?

Soulignons encore une fois que les thèmes peuvent être reformulés, d'autres sujets peuvent être ajoutés à la suite des discussions lors de la mise au point finale du programme, en discutant avec l'équipe ayant accepté l'organisation d'un colloque. Il s'agit toutefois de thèmes susceptibles d'être abordés dans un colloque (ou lors d'un colloque).

3. Le permanent et l'accessoire : comment les identifier et en préciser les éléments? Les normes et les faits

Rappelons le caractère fluctuant et cyclique de ces phénomènes: il faut les examiner dans le contexte historique et celui des mœurs.

Les exemples illustratifs sont légions. Prenons les toxicomanes; inutile de rappeler les dangers que leurs pratiques, comme leur répression ou traitement, représentent pour notre démocratie. L'usage massif des stupéfiants apparaît cyclique au cours de l'histoire. Comment diagnostiquer l'affaiblissement des valeurs individuelles et celles qui ont permis l'émergence massive de la pratique? Comment faire face aux problèmes de prévention, de traitement, de répression qui posent, chacun, des problèmes qui contredisent l'idéal de la citoyenneté responsable? Quel espoir pour l'avenir? On identifie des intérêts économiques puissants, déterminant leur influence sur la politique publique. La responsabilité civique des grandes corporations: la corruption et les liens avec la politique.

La pédophilie: pratique largement tolérée sur le terrain, mais qui éclate au grand jour et devient envahissante, ébranle les fondements traditionnels de l'ordre social et moral; voir les églises, la redéfinition des liens matrimoniaux et de l'identité féminine-masculine. Quelle sera une société sans "père" et sans "mère" identifiables? Effets sur les jeunes et la socialisation des enfants; la protection des droits des enfants.

La discipline fiscale: l'exploitation par la fraude criminelle organisée et musclée, les pouvoirs publics devant assurer le financement des services sociaux et politiques, seront-ils en mesure de répondre dans ces conditions aux exigences de la justice sociale?

Chaque fois, c'est la non-observance ou la négation d'une valeur, l'affaiblissement des institutions censées assurer la soumission volontaire à leurs règles et à leurs pratiques, qui est en cause. Les mots clé sont: l'INTÉGRITÉ et la DÉCENCE. Il n'est point aisé de les définir; on les reconnaît cependant d'emblée. Le concept qui les joint: c'est la responsabilité.

Comment l'ordre social et ses composants (églises incluses) ont perdu l'autorité qu'exige la pratique de l'intégrité? Comment les règles légitimant l'économie du marché peuvent-elles être efficacement protégées? Les récents scandales, aux États-Unis et ailleurs, ne sont pas encourageants à cet égard.

Les règles de référence de base auraient-elles si radicalement changé? Ce n'est plus l'homme tout orienté vers les vertus de la pratique du bien qui est "le critère de référence". Ce sera plutôt son alter ego, l'homme épris d'acquisitions, de plaisirs tirés de la souffrance d'autrui, d'avidité. On s'interrogera toujours sur les limites de la tolérance et du tolérable.

4. Objectifs recherchés

Il n'est pas question de faire des colloques de philosophes. Il s'agirait, au contraire, d'extraire de nos problèmes sociaux touchant **la citoyenneté responsable** les références, les critères, les sources d'inspiration, pour mieux comprendre les attitudes publiques, les mouvements d'opinion (presse, cinéma), les législations et les problèmes d'application qu'elles posent.

Les sources d'autorité, base de tout ordre social, seront examinées. Les citoyens ont le loisir d'y adhérer ou non; on s'interrogera sur la responsabilité qu'ils ressentent à l'égard de l'une ou de l'autre autorité. C'est la réinterprétation des sources qui est probablement une des raisons "des crises morales" et de la délinquance actuelle (sources symptomatiques: sectes, pratiques religieuses).

Nous n'avons que des recherches scientifiques fragmentaires et, souvent, peu fiables pour évaluer l'impact des nouvelles pratiques ou les conséquences des choix qui s'imposent à nous devant ces valeurs nouvelles. On songe en particulier aux législateurs, aux magistrats, et aux éducateurs. Les criminologues et les pénalistes sont invités à éclairer, grâce à leurs recherches empiriques, l'impact de ces nouvelles pratiques. L'orientation donnée par les enseignements religieux et moraux sont hautement significatifs.

Nous nous proposons d'éclaircir ces questions de philosophie morale et sociale par l'épreuve de la réalité – aussi fugitive soit-elle -. Peut-on déceler de nouveaux paradigmes, ou bien ce sont des anciens qui réapparaissent sous des formes nouvelles? Chacun des thèmes abordés se prête à cette évaluation: pauvreté, sexualité, violence, intégrité physique ou morale, parenté et mariage, etc. À la stabilité, sinon à la pérennité des questions répondent des incertitudes, des hésitations, ou parfois des contradictions des réponses ou des interprétations.

Encore une fois, l'objectif de cette nouvelle série de conférences Aquinas tentera d'éclaircir, du côté des disciplines spéculatives comme du côté de celles qui l'approchent du côté de la

réalité empirique, les enjeux, leurs coûts (moral et matériel). Il se propose surtout de repreciser la responsabilité toujours changeante, mais jamais disparue des citoyens partageant le même destin à un moment donné de l'histoire.

5. Conclusion provisoire

Une dernière pensée: un des éléments de solution dans la reconstruction morale postérieure au XVIIIe siècle est proposé parmi d'autres par le philosophe hungaro-québécois Aurèle Kolnai. Il faut pardonner, écrit-il, à tous ceux qui se repentent, sincèrement, des atrocités qu'ils avaient commises. C'est une chose. Passer au néant indéfinissable où les contours des actes atroces commis se dissolvent dans un nébuleux indéchiffrable, inévaluable, en est une autre. Bafouer la liberté, la dignité, les droits des individus, des collectivités, des cultures et des nations ne peuvent jamais être passés par les "pertes et profits" de l'histoire. Ils ne peuvent jamais être oubliés, classés comme s'ils n'avaient jamais existé...

On se doit de résister à la subtile invitation au cynisme, à l'irresponsabilité de l'histoire, à l'acceptation ou au moins à la tolérance de l'intolérable et de l'inacceptable. Suivre son "chant de sirène" (tout le monde est logé à la même enseigne), c'est prononcer la mort, accepter et constater l'extinction de notre civilisation judéo-chrétienne. Celle-ci ne pourrait jamais se passer ni des *citoyens*, ni des principes de la *responsabilité* et de la *solidarité*. Leur disparition inaugurerait le temps des barbares, des temps sombres de désespoir et de déchéance.